

Vous avez approuvé la Loi nationale sur les transports, qui établit sur une base entièrement nouvelle la façon d'envisager dans son ensemble le développement des transports au Canada. Cette loi définit une politique nationale des transports qui répond aux exigences contemporaines dans notre pays et permet l'établissement d'une administration nationale des transports en vue de l'application de cette politique. Elle prévoit de nouvelles méthodes d'établissement des taux de transport et la rationalisation des embranchements. Ces dispositions et les autres que renferme la Loi favoriseront considérablement la croissance économique soutenue du pays.

Vous avez donné force de loi à une mesure autorisant l'unification des Forces armées canadiennes. Cette mesure permet d'achever la réorganisation commencée en 1964.

Vous avez dû vous occuper de différends ouvriers pouvant avoir de graves répercussions sur l'intérêt national. Mon Gouvernement, conscient des conséquences que peuvent avoir les arrêts de travail sur le plan humain et économique, a créé un groupe spécial, formé de personnes très compétentes, pour examiner en toute urgence les nombreux aspects des relations ouvrières-patronales et faire des recommandations en vue de les améliorer.

Vous avez modifié la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, afin que les normes prévues dans le Code canadien du travail (Normes) au sujet des heures de travail et du salaire horaire minimum s'appliquent aux contrats de construction de l'État. Vous avez également modifié le Code de façon que les débardeurs qui travaillent pour le compte de plus d'un employeur puissent avoir droit aux congés ordinaires. Le Code canadien du travail (Sécurité) que vous avez adopté constitue, pour le Canada, le premier code national de sécurité et est une addition importante à la législation ouvrière applicable aux industries relevant du Gouvernement fédéral.

Vous avez adopté une mesure législative étendant l'assurance-récolte à toutes les phases de l'agriculture et visant à rendre le programme plus intéressant pour les cultivateurs canadiens. La création de la Commission canadienne du lait est un jalon important dans le domaine de l'agriculture au Canada. Vous avez également adopté des mesures destinées à assister les éleveurs de bétail de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique et à créer un fonds pour le développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural.

En vertu des dispositions de la Loi sur le développement de la pêche, adoptée au cours de la session, les initiatives visant le développement de l'industrie de la pêche sont intensifiées par l'effort conjugué des Gouvernements provinciaux et de l'industrie.

Mon Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de coordonner les mesures visant à réduire la pauvreté et à augmenter la sécurité dans toutes les parties du Canada. A cet égard, vous avez adopté une mesure législative qui prévoit un supplément de revenu garanti pour les allocataires de la sécurité de la vieillesse. Vous avez également voté une mesure qui a établi le Régime d'assistance publique du Canada en vue de fournir une assistance aux personnes et aux familles nécessiteuses.

Une mesure d'une importance toute particulière adoptée au cours de la session qui vient de se terminer est la Loi sur les soins médicaux, qui prévoit la mise en œuvre d'un programme national d'assurance frais médicaux au Canada. Cette loi jouera un rôle important dans l'amélioration de la santé des Canadiens et l'atténuation des crises fi-

nancières que la maladie peut provoquer dans les familles.

Vous avez approuvé une mesure législative qui autorise l'établissement d'une Caisse d'aide à la santé, afin de fournir aux provinces une aide financière à la recherche et à la formation du personnel de santé.

Vous avez adopté une mesure législative visant à encourager la formation professionnelle des adultes au Canada au moyen d'allocations de formation et de l'achat, par le Gouvernement fédéral, de services de formation fournis par les provinces et l'industrie.

Aux termes de dispositions étendant sensiblement la portée de la Loi nationale sur l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement a été autorisée à assurer les prêts consentis par les prêteurs autorisés et à consentir des prêts directs aux personnes qui entendent acheter, améliorer et occuper un logement existant. Afin d'aider les provinces et les municipalités dans leur lutte contre la pollution du sol et de l'eau, la période de remise des prêts consentis à l'égard des entreprises de traitement des eaux d'égout a été prolongée de trois ans jusqu'à mars 1970. Des prêts hypothécaires seront également disponibles pour l'aménagement de maisons d'étudiants aux écoles de formation professionnelle, aux hôpitaux-écoles et aux écoles destinées à des groupes particuliers de handicapés.

Afin de fournir aux jeunes gens plus amples occasions de servir la collectivité, vous avez approuvé une mesure établissant la Compagnie des jeunes Canadiens.

Au cours de la dernière session du Parlement avant le jour marquant le Centenaire de la Confédération, il convenait d'accorder notre attention à certains aspects symboliques et non matériels de notre vie comme nation. L'œuvre, qui commença par l'adoption d'un drapeau national, fut poursuivie par l'adoption, comme hymne national, d'«*Ô Canada*». Mon Gouvernement a aussi annoncé que Sa Majesté la Reine avait approuvé la création de l'Ordre du Canada pour reconnaître les services de qualité et de mérite exceptionnels rendus à notre pays.

Soucieux d'un autre aspect de la qualité de notre vie nationale, mon Gouvernement a institué une Commission royale chargée de faire enquête et de présenter un rapport sur la condition de la femme au Canada et sur les mesures que pourrait prendre le Gouvernement pour assurer aux femmes des occasions aussi favorables qu'aux hommes dans tous les secteurs de la société canadienne.

Mon Gouvernement a déposé un Livre blanc exposant ses vues sur la future politique de radiodiffusion. Cet exposé, ainsi que le rapport du comité permanent de la Chambre des communes sur le sujet, serviront de fondement général à la mesure législative touchant la radiodiffusion qui doit être présentée sous peu.

Vous avez adopté une mesure prévoyant la création d'un Centre national des Arts, qui sera la principale réalisation du Centenaire dans la capitale nationale et aura des effets salutaires sur les arts d'interprétation au Canada. Vous avez aussi approuvé un texte législatif établissant la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui contribuera à stimuler l'industrie du cinéma dans notre pays.

Vous avez approuvé une mesure donnant droit d'appel auprès d'un tribunal indépendant aux personnes contre qui a été rendue une ordonnance d'expulsion ainsi qu'aux Canadiens désireux de parrainer l'admission au Canada de certains de leurs parents. Un Livre blanc définissant les principes de la politique d'immigration a été soumis à votre examen.